

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

ORDONNANCES NUMÉROS OCA08-(C-4.1)-002 ET OCA08-(C-4.1)-003

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, que le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a adopté à sa séance ordinaire tenue le 4 mars 2008 deux (2) ordonnances en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)*, à savoir :

- 1) Une ordonnance pour l'enlèvement de la signalisation de stationnement réservé pour personnes handicapées, d'une longueur approximative de six (6) mètres, sur la rue Donegani du côté sud, entre les rues Catelli et Emmanuel-Briffa (OCA08-(C-4.1)-002).
- 2) Une ordonnance pour l'implantation d'une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées, de 8 à 20 heures du lundi au vendredi, de façon à délimiter un emplacement de six (6) mètres de longueur, sur l'avenue Pierre-Blanchet du côté ouest, entre le boulevard Maurice-Duplessis et l'avenue René-Descartes (OCA08-(C-4.1)-003).

Ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces ordonnances au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, 2^e étage, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, du lundi au vendredi, de 9 à 17 heures.

Donné à Montréal, ce 12^e jour du mois de mars 2008.

Sylvie Lalonde
Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :
www.ville.montreal.qc.ca/rpm